L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 13 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR [illegible]

PREMIERE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

IV.

CHAPITRE INDISPENSABLE QUE LE LECTEUR N'EST PAS FORCÉ DE LIRE.

Il y a bien des années déjà, commença l'archidiacre, que nous sont arrivés de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Genève surtout, ces prétendus savants, ces docteurs en hérésie, dont la parole continue à pervertir les croyances politiques et religieuses de la nation.

—Les réformés! Tristes engeances, monseigneur.

—Timides d'abord, disposés à braver champs, cachés au fond des bois, relégués hors de nos murailles, ces prédicateurs effrontés, à mesure que leurs sophismes gagnaient du terrain, se sont enhardis et rapprochés. Aujourd'hui la contagion, propagée par eux, est immense, aujourd'hui chaque ville de Flandre a son noyau de protestants. Dieu sait où tout ceci gagnera, si on ne les arrête!

—Par le sang du Christ! interrompit don Diaz, ils tirent au bûcher et à la potence, mon seigneur! N'est-ce pas justement pour parer à ce mal, que Sa Majesté catholique a rétabli l'inquisition dans ce pays? Du fond de son Escurial, ne fulmine-t-elle pas édit sur édit contre ces misérables hérétiques?

—Il est vrai, dit Cotterel. Mais il faut l'avouer, ces mesures ont encore surexcité les esprits. Dans ce rétablissement du Saint-Office, les mécontents ont cru voir un prétexte du roi pour resserrer leur servitude: les réformés y ont vu, eux, et avec raison, Dieu merci!—une menace pour leur liberté de conscience. Les uns et les autres ont pris peur; le danger commun les a réunis, ils se sont tendu la main, et, à l'heure qu'il est, une étroite alliance est conclue.... Cette alliance, si l'on n'y prend garde, amènera la ruine de l'Espagne!

L'hidalgo eut un sourire d'incrédulité.

—Ah! vous croyez que j'exagère! reprit Cotterel. Ne vous y trompez pas, cependant: si jusqu'à ce jour, les Flamands, malgré leurs continuelles émeutes, ont été aussi facilement contenus, c'est parce qu'il n'existait aucun lien, aucune entente entre leurs cités. Divisées par des haines de clocher, par des rivalités de communes, par des jalousies de métiers que, d'ailleurs, nous entretenons avec soin, les villes se soulevaient isolément, sans jamais s'inquiéter de leurs voisines. Quand le tocsin éclatait à Anvers, Liége s'endormait paisible; quand Bruges se révoltait, Gand déposait les armes.... De ce manque de solidarité découlait leur faiblesse, et notre force, à nous!

Mais, voici qu'une confédération formidable rallie en un vigoureux faisceau tous les intérêts épars!.... Au peuple irrité contre la domination étrangère, elle fournit l'occasion de se déclarer et de se choisir des chefs!.... A la noblesse ambitieuse, jalouse de ces mêmes étrangers, elle offre une chance de ressaisir son autorité perdue!.... Aux réformés enfin, elle assure le libre exercice de leur culte et mille moyens de propagande!.... C'en est fait!.... Que les dix-sept provinces persistent dans leur union et il nous sera désormais impossible d'en frapper une sans blesser les autres, et l'on pourra prévoir le moment où elles se lèveront comme un seul homme au premier signal.

—Mais, demanda Diégo Diaz, la confédération dont parle votre seigneurie existe-t-elle réellement? Est-il bien constaté que deux partis, que dis-je! deux religions aussi hostiles l'une à l'autre......

—Comment! interrompit l'archidiacre, vous ignorez donc le fait inouï qui a eu lieu, il y a sept semaines, à Bruxelles? C'était le 5 avril dernier. Trois cents gentilshommes catholiques se sont présentés au palais et ont lu un manifeste à la gouvernante des Pays-Bas. Ce document, signé de deux mille noms choisis parmi les plus illustres de la Hollande et de la Belgique, demandait impérieusement l'abolition des édits contre les protestants et le renvoi des inquisiteurs.

—Je devine le reste, fit amèrement don Diaz. Madame Marguerite est femme.... elle fut épouvantée.... elle céda!

L'archidiacre eut un sourire sinistre.

—Madame Marguerite est femme, répéta-t-il, et ce n'est pas pour rien qu'elle a été nourrie dans les ruses italiennes.

Elle comprit qu'il fallait amuser et caresser cette révolution grondante, jusqu'à l'heure où la hyène endormie et garrottée, à la hache du bourreau.... Madame Marguerite feignit de céder.

Moins patient qu'elle, par exemple, un de ses gentilshommes, le noble comte de Berlaymont, laissa tomber, du haut de l'estrade, sur les insolents solliciteurs, la dédaigneuse épithète de Pauvres gueux!

Cette épithète, les députés la ramassèrent fièrement; ils l'ont gardée, ils s'en parent comme d'un titre d'honneur.

—Et depuis ce jour, murmura don Diégo, les Gueux triomphent.

—Ils triomphent et ils nous bravent, fit l'archidiacre d'une voix sombre. Puisque vous arrivez d'Anvers, vous avez sans doute, en traversant le pays, constaté l'insolente attitude prise par nos cités flamandes? Ce ne sont plus ces ruches industrieuses, toutes retentissantes du bruit des métiers et de la chanson du tisserand. Plus de travail, plus de soumission, plus de discipline, mais un sourd esprit de dénigrement, mais une sorte de licence menaçante. L'artisan discute et le bourgeois pérore: l'on se rit tout haut des ordonnances, et tout bas on conteste la légitimité. Enfin, les édits inexécutés expirent comme des balles mortes, au milieu des populations indifférentes.

Voilà, don Diégo, ce qui se passe dans les dix-sept provinces; voilà ce qui se passe à Tournai. Si l'étendard de Philippe II ne flottait au beffroi, si les uniformes royaux ne garnissaient les remparts, si le château n'abritait une garnison espagnole et l'évêché un tribunal d'inquisiteurs, on pourrait croire, Dieu nous pardonne! que tous ces buveurs de bière ont déjà reconquis leur indépendance!

Que faire, cependant! La gouvernante n'ose plus agir ni sévir; le clergé ferme les yeux, les magistrats se bouchent les oreilles et nos soldats indignés, nos soldats qui ne reçoivent aucun ordre, assistent, l'arme au bras, chose honteuse à dire, à la construction d'un temple que les hérétiques se construisent impudemment à nos portes!

Il faut en finir avec ces ignominies! Que les défenseurs du trône s'endorment, s'ils le veulent, dans une lâche torpeur.... Le Saint Office veille!

Par ses soins, des agents disséminés dans chaque ville de Flandre, travaillent sourdement la multitude et sèment la défaveur sur nos ennemis.

Voulez-vous prendre part à leur tâche? Vous sentez-vous assez de force, d'adresse et de dévouement pour accomplir cette œuvre à Tournai?

Répondez-moi, don Diaz, et dites si j'ai eu tort de compter sur votre aide.

L'archidiacre se tut.

Diaz, les bras croisés, le front soucieux, l'avait écouté avec une attention soutenue.

Il demeura longtemps pensif, puis relevant la tête:

—Si j'ai compris Votre Excellence, dit-il, nous avons devant nous une question des plus nettes, une question de vie et de mort pour l'autorité du roi. Philippe II perdra-t-il ou conservera-t-il les Flandres? telle est l'alternative....

—Ajoutez, murmura le chanoine, que dans mon esprit déjà, la question est résolue. L'Espagne dort sur ce baril de poudre qu'on nomme l'insurrection, une étincelle la fera sauter.

—A moins que l'on n'empêche cette étincelle de jaillir, monseigneur.

—Et le moyen?

—Quant à moi, je n'en vois qu'un.

—Quel est-il?

—Rompre à tout prix la Confédération.

—Vous l'avez dit, approuva Cotterel en se levant. Oui, tous nos efforts doivent tendre vers ce but; oui, notre œuvre à nous, c'est de séparer, c'est de hâter une rupture entre la noblesse et les Réformés.

—Entreprise difficile, monseigneur.

—Moins difficile que vous ne le pensez, don Diaz. Voici deux religions en présence: l'une, née d'hier, l'autre, jouissant depuis des siècles d'une domination absolue. Croyez-vous donc qu'une paix sincère puisse exister entre elles? Croyez-vous qu'en se rapprochant leurs églises, catholiques et protestants ne s'exposent pas à des tentations de violences réciproques, tentations auxquelles il est impossible qu'ils résistent?

—Surtout si nous nous en mêlons, fit don Diaz avec un sourire.

—Eh bien oui, s'écria l'archidiacre. Oui, provoquons-les, ces violences. Tâchons que l'une des deux religions blesse l'autre dans ses croyances les plus intimes et dès lors, leur alliance se brisera comme verre; dès lors le roi notre sire, pourra fouler aux pieds ses tronçons dédaignés.

Diaz réfléchissait.

—Résumons-nous, dit-il. Ce qu'il vous faut, monseigneur, c'est un homme souple, adroit, déterminé, qui sache au besoin revêtir mille formes et endosser mille déguisements,—depuis la soutane du prêtre jusqu'à la robe du ministre?

—C'est cela.

—Un homme qui, tout en flattant séparément les catholiques et les réformés, sache en même temps attiser leurs vieilles rancunes, encourager leurs intolérances et démontrer d'une façon fort claire à ceux-ci comme à ceux-là que le véritable, le seul adversaire d'une faction religieuse c'est la faction opposée?

—Parfaitement.

—Un homme qui soit partout à la fois, et cependant que l'on ne rencontre nulle part, un de ces hommes que l'on paye s'ils réussissent, que l'on désavoue s'ils vous compromettent. Un homme sans opinion, sans préjugés, sans foi, sans loi....

—Vous enfin! dit Cotterel.

—Moi, oui, monseigneur. Je suis cet homme.

V

UNE FIGURE DE CONNAISSANCE.

—Allons! reprit l'archidiacre en souriant, vous m'avez compris, don Diaz, et si chaque ville de Flandre recèle un agent de votre force, notre hardie entreprise sera couronnée de succès.

—Il nous reste, Monseigneur, à causer des moyens d'action.

—Plus tard, interrompit Cotterel. Mais en attendant, regardez ceci.

Et il désigna l'espèce de trappe par laquelle il était venu, trappe qu'avaient démasquée, en s'abattant, les parois du coffre de chêne.

—Ceci, continua le chanoine, est l'entrée de souterrains immenses. Je vous guiderai cette nuit à travers ce dédale et vous indiquerai comment Grégoire [illegible] peut pénétrer comme un sylphe dans les demeures les mieux closes.

—A merveille, dit l'hidalgo. J'aurai ainsi le pied dans toutes les familles, l'œil sur tous les écrits, l'oreille à toutes les portes, la main dans tous les complots.

—Et maintenant, dit le chanoine, un conseil.

—J'écoute respectueusement Votre Seigneurie.

—Il serait très dangereux pour vous, don Diaz, de négliger, au profit de vos préoccupations personnelles, les intérêts généraux qu'on vous confie et, par exemple, de gaspiller vos heures à la recherche d'une femme ou d'un rival.... Songez à cela, croyez-moi; faites que l'exemple de Moreno vous profite.

L'hidalgo s'était levé blême et haletant.

—Monseigneur! s'écria-t-il, comment savez-vous ce que moi....

—Mais nous savons tout, monsieur.

—Mais alors.... oh! par grâce, par pitié, messire!.... le vrai nom de ce misérable.... le lieu du monde où il se cache?

—Vous m'interrogez, il me semble? interrompit l'archidiacre avec un regard si glacé que Diaz recula en se tordant les mains.

Il y eut une longue pause.

—Et d'ailleurs, quand je vous répondrais,—reprit Cotterel qui haussa les épaules,—quand je consentirais à vous satisfaire, où cela vous mènerait-il, dites-moi?

—Dieu lui même, articula l'Espagnol d'un ton lugubre,—ne pourra m'empêcher de poignarder ce Lélio, un jour ou l'autre.

—Et ce jour-là, fit le chanoine, vous marcherez au supplice. Car vous vous tromperiez étrangement, don Diégo, si vous comptiez sur notre protection.........Il y a des justiciers dans nos rangs; nous n'y tolérons pas les assassins.....

—Oui.....je sais!.....dit amèrement Diégo. Les mots se transforment selon les circonstances. L'homme outragé qui se venge est un assassin; l'assassin politique, au contraire, est un justicier!

John Cotterel enveloppa l'espion d'un regard pénétrant, lui saisit le bras, puis, baissant tout à coup la voix, quoique nul au monde ne pût les entendre:

(A continuer.)

A Table.

Ce n'est pas manquer de respect à personne que de dire en quelques mots la manière approximative dont se comportent à table les souverains:

Laissons de côté les titres, les appellations, les glorifications, la pompe extérieure.

Voici, d'après des renseignements, les mœurs culinaires des souverains actuels:

—Napoléon III, frugal, discret, ne faisant jamais d'observation sur le service; buveur médiocre, grand fumeur.

—La reine Victoria, frugale, puseyste, aimant le bœuf et les pâtisseries.

—Alexandre II, bon mangeur, buveur exquis, ami du Champagne et du Bourgogne; amateur du gibier.

—S. M. Prussienne, excellent buveur (Bordeaux, Marcobrunner, Liebfrawmilch), bœuf, mouton, biscuits et entremets, convive simple et gai.

—S. M. Autrichienne, convive soucieux, partisan des viandes brunes, ami du mouton et du gibier, vins nationaux de Hongrie et vins bordelais.

—S. M. d'Italie, grand chasseur, fort appétit sur les viandes blanches et des petits gibiers, tueur des sangliers, dont il ne mange pas; porté sur les vins de la Côte-d'Or.

—S. M. Isabelle d'Espagne, bon appétit pour les viandes blanches et jaunes, portée sur les vins nationaux et sur les Bordelais.

—S. H. le Sultan, partisan des fortes nourritures, des riz, des entremets sucrés, des fruits asiatiques, et, par contraste, des vins de Bourgogne.

—S. M. Néerlandaise, beau viveur, favorable à la boucherie, à la marée, notamment au saumon. Vins vieux de Bourgogne. L'une des belles caves de l'Europe.

—S. M. Belge, mauviette en fait d'estomac. Ami des petits gibiers, notamment de la grive. Vins vieux de Bourgogne.

—S. M. de Hanovre, faisan de Bohême, coq de bruyère de Gallicie, jambon fumé de Styrie. Vins du Rhin et de la Moselle.

—S. M. de Portugal, hochequeue en fait d'estomac. Petit mangeur, buveur médiocre, porté sur les Bordelais et les Oporto, avec accompagnements d'entremets sucrés.

—Le comte de Chambord et le comte de Paris, forts mangeurs, très amis des vins de France et même de l'Argenteuil, recommandé comme hygyène.

Bade, Wurtemberg et Bavière, aucun signe particulier. La bière coupe l'appétit.

Suède, Norvège et Danemark, morue et poisson salé. Vieilles liqueurs et vins de Bordeaux d'au moins douze ans.

Je demande pardon à LL. MM. de ces notes déplorables, qui du moins ne troubleront pas la paix, et trouveront une universelle indulgence.

—Voilà mon genre d'opposition.

BALTHAZAR.

FAITS DIVERS.

—Suivons la pente des anecdotes dans le *Bouffon*:

Un de mes amis de province demande une glace dans un café chantant.

On lui en apporte une, le malheureux, mais, au moment de solder:

—C'est 3 fr. 50 c., lui dit le garçon.

—Trois francs cinquante, hurle mon ami, trois francs cinquante une glace! Mais alors on donne le cadre avec.

—Dans l'*Image*:

Dans un dîner, un capitaine du.....—oublions le nom du régiment,—disait avec une rondeur toute militaire:

—Je ne comprends pas qu'on décore des gens de lettres, romanciers, historiens, journalistes! Qu'est-ce que ça signifie, je vous le demande un peu, de donner la croix pour un tas de blagues?

—Monsieur le capitaine, lui demanda un jeune écrivain habitué au succès, mais modeste, chose rare, pourriez-vous avoir l'obligeance de me dire ce que signifient ces médailles que vous portez sur la poitrine?

—Parbleu, monsieur, elles signifient les noms des campagnes auxquelles j'ai pris part!

—Eh bien! monsieur une croix à la boutonnière d'un écrivain résume tous ces titres,—je veux dire les noms de ses victoires littéraires.—Et d'ailleurs, la différence n'est pas si grande que vous semblez le croire entre le soldat et le littérateur. L'un pense à tuer, l'autre se tue à penser.

—La *Gazette de France* raconte la cérémonie assez originale qui a accueilli le roi de Prusse à Wiesbaden.

"On avait construit en bois un grand portique demi-circulaire qui était censé représenter l'Olympe, et on l'avait orné artistement des statues de toutes les divinités. Les hommes les plus grands du régiment d'infanterie avaient été choisis pour représenter les statues. On les avait vêtus de draperies blanches fortement empesées pour imiter la couleur du marbre; puis chacun d'eux, le visage barbouillé d'une peinture blanche, fut hissé sur son piédestal, à l'aile droite fut posté un colossal sous-officier qui représentait Hercule et était chargé de la police. Il commandait: Fixe! aux divinités, toutes les fois que le vapeur royal était en vue. Défense sévère avait été faite de bouger et boire aux statues pendant toute la durée de la fête."

—Dans une lettre adressée à Timothée Trimm se trouve une très gracieuse légende.

Le jour où on a lu l'annonce faite par les astronomes de la réapparition annuelle des nombreuses étoiles filantes du mois d'août, une petite fille demandait à sa mère:

"—Est-ce vrai, mère, qu'il doit y avoir, ce soir, un beau feu d'artifice dans le ciel?

—Qui t'a dit cela? lui répond la mère.

—On prétend, reprit l'enfant, qu'on l'a vu dans le *Petit Journal*, et que c'est en l'honneur de la fête de l'Empereur.

—On te trompe, ajouta la mère. Voici ce que c'est. Tous les ans, à pareille époque, le Bon Dieu fait une amnistie en faveur des âmes qui sont dans le Purgatoire. Alors on voit beaucoup d'étoiles courir dans le ciel, et ces étoiles qui filent sont autant d'âmes qui passent du Purgatoire au Paradis."

—Un tragique événement vient de mettre en émoi toute la colonie balnéaire d'Ostende.

Trois personnes dînaient dans un des hôtels de la plage: la comtesse de F....., une des baigneuses les plus élégantes et les plus distinguées; le comte de F....., son mari, et M. L. M....., de Vienne.

Quand le garçon rentra dans la salle apporter le dessert, les trois convives gisaient sur le sol, inanimés. Tous les efforts de la science furent impuissants à les rappeler à la vie. On a retrouvé, paraît-il, de l'acide prussique au fond des trois coupes remplies de champagne.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*. Dimanche matin, 13 septembre 1868.

La matinée d'hier a été assez agréable. Dans l'après midi, les nuages se sont amoncelés, et nous avons eu une forte averse.

Les affaires ont été assez bonnes, mais pas assez actives pour un samedi. On pense que cette averse a empêché l'envoi aux bateaux de beaucoup de marchandises.

Sont arrivés: Le Sharp et des barges de St-Louis, avec 11,516 barils et 300 demi barils, 8,395 sacs d'avoine, 4,350 de son, et autres ordre, en tout 17,724 colis; le Louisiana de Cairo, avec une cargaison de denrées de l'Ouest; le Wid Wagoner, de Natchez, avec une cargaison diverse, y compris 504 balles de coton; l'Annie Wagley, de Grand Ecore et le Brown du bas de la côte.

Sont partis: Le Mollie Able, pour St-Louis, Wild Wagoner, pour Natchez; Gen. Quitman, pour Vicksburg, Unterprise, Caddo et Celeste pour la Rivière Rouge et l'Aloe pour le bas de la côte.

Sont au quai, recevant du fret: le Nina Simmes, pour Bayou Sara, le Pioneer, pour la Rivière Rouge, et le Brown, pour le bas de la côte.

A Vicksburg, le fleuve monte lentement. A St Louis aussi. A Louisville l'Ohio montait avec 1 pieds et 8 pouces d'eau dans le canal. Le temps était chaud et orageux.

La Rivière Rouge est stationnaire, avec 30 pouces d'eau sur la barre Dixie et 20 pouces dans les lacs.

La Rivière Ouachita monte lentement. Elle est dans un bon état de navigation jusques à Monroe.

Le magnifique bateau *Nina Simmes* ayant été complètement réparé, partira demain au soir à 10 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. R. Greathouse, et le commis, M. J. A. Comstock, aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

CHAUDIERES A SUCRE:

CHAUDIERES A SUCRE

Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool—Un assortiment de Chaudières en fer battu et en fer fondu. En magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI.

1 août—1m No 175 de la rue de la Commune

A. THOMSON & CO., RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MELASSES —ET— Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger. Rue Tchoupitoulas, No. 48. 1er sept—1an

AGENCE GENERALE

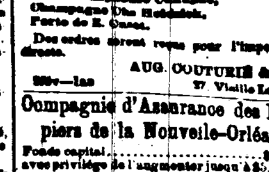

[illegible] de la maison de Forgeaud Fils; De [illegible], Champagne [illegible], Porto de E. Cases.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 27 Vieille Levée. [illegible]—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital....$500,000 avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. 11juillet—1an

INSTITUTIONS

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT MEDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLE, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 16 octobre. [illegible] Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours. Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades. Prix—Pour tous les cours, $140; matricule, $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen. 11 août—3m—SJD

Collége Jefferson Ste-Marie, Paroisse St-Jacques, Lou.

LA session prochaine de ce collége commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète. PRIX—payable d'avance—$60 en or, (ou son équivalent) pour mi-session de cinq mois. Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. [illegible] et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans. 16 août—3m. D. M. J

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURE ....Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette institution commencera MARDI, 1er septembre 1868. Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin, et de la Musique. Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude. Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, ou on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, par lettre à la Poste, Boîte fermée No 121. 15 août—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON, Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes. Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles. 19mai—1an.(12)

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—1an

Collége Classique et Commercial. 133, RUE DU QUARTIER, entre Remparts et Bourgogne. Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLETON.

CE collége, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus. Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—

Institution St-Joseph.

LE semestre ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $6. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école. 19 août—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes. Dirigé par Mlle C. CHAPUIS, Rue Royale, No. 123, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une vaste cour [illegible] aux enfants de l'un et l'autre sexe. L'anglais, le français et l'espagnol y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de la même bienveillance. 3 août—1mo

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, ouvrira de nouveau LUNDI, 31 août. [illegible] Conditions:—(Paiement d'avance.) Classe préparatoire, par mois $4 00; intermédiaire 5 00; supérieure 6 00. Pour les détails, s'adresser à l'institut. [illegible] 23 août—1m

INSTITUT D'ORLEANS Pensionnat et Externat DE DEMOISELLES Dirigé par Mme FARNET. 99 .... Rue Toulouse .... 99.

LA session scolaire commencera Mardi 1er septembre. Les classes se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION. 28août—1mo

REOUVERTURE DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au bureau du pensionnat, Nos 164 et 166, rue Bourbon, en face de l'Opéra. 23 août—1m

INSTITUTION DERON, INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS, No. 283, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français. Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir [illegible] de 6 à 7 et de 7 à 8. La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—4m

Collége Commercial de la Louisiane RUE CARONDELET, No 33, Coin Gravier, Nouvelle-Orléans, (Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A.M., [illegible] Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouvent tous les avantages d'une éducation commerciale complète. [illegible] Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 août—1m

INSTITUTION CARNATZ, 267, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868. Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution. 13aout 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN. PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.) *Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat,* Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet. La Passe Christian étant reconnue, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle Orléans et du Sud, il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité. Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs colléges du pays. Les termes doivent être invariablement payés d'avance. La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $165. Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collége: $60. La musique et le dessin se paient séparément. Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé. Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Poeyfarré, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.) 7 aout—3m

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES, Sous la direction de Mme CENAS, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 7 aout—3m

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins. Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 139 de la rue du Canal. Et au dépôt de FELIX SARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal; Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasin. Nlle-Orléans, 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL. Ayant employé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliquée moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs rémèdes qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé. Signé: FELIX SARON, Importateur de cheveux, "Southern Emporium." G. H. CALDWELL, Propriétaire de la présente, Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres. 22juil—3 f p s

Nattes, Nattes, Nattes GRAND RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION, 300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches. A vendre par D. BLANCHARD, 1er sept—3m.3ps. Enc. Toulouse et Dauphine

Candi 'Barber Pole'.

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES. NORMAN & REISS. 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETI, SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café;

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bas marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables. NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 5 sept.
NAPOLEON III, capt. Lemarié, Samedi 19 sept.
ST-LAURENT, capt. Bocandé, Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88. [illegible]

V. FERRILLIAT, [illegible] rue de la Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle, Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAYEMENT EN OR.
A Queenstown et Liverpool, de New-York ... $100
A Londres, do ... 105
A Hambourg, do ... 110
Au Havre et à Brême, do ... 110
A Paris, do ... 115

ENTREPONT, PAYEMENT EN MONNAIE COURANTE.
A Queenstown et Liverpool, de New-York ... $35
A Londres ... 40
Au Havre et à Paris ... 47
A Brême ou Hambourg ... 47

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales. Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 3 sept— No 160, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine. COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS. Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre: Première cabine $130 00; Deuxième cabine 112 50; Entrepont 45 00. De la Nlle-Orléans ou la Havane: Première cabine $165 00; Entrepont 45 00.

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: 1ère cabine, $50 en papier. | Entrepont, [illegible] en papier. [illegible] MAURY & CO., Agents généraux, 161 rue de la Commune. WILLIAMS, RUPERT & CO., Agents généraux, 63 rue Carondelet. E. HEDMANN, Havre. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, 26 sout— No 6, rue Barclay, New-York.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord, BREMEN ... Capitaine F. Dreyer. NEW-YORK ... Capitaine H. J. Neynaber. feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême. Ils toucheront à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

Jours de Départ.— DE BREME: BREMEN, 1 octobre; NEW-YORK, 1 novembre. DE LA NLLE-ORLEANS: vers le 1 novembre; vers le 1 décembre.

Pour les détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, 23 sout— Rue de l'Union, No. 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord. La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH. Prix du Billet: $48.50. [illegible] Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line: HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES. Ligne Murray: LEO, CLEOPATRA. Ligne Empire: SAN SALVADOR, SAN JACINTO. Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le MERCREDI et le SAMEDI. Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI. [illegible] Pour les billets, s'adresser au bureau, No. 104 de la rue de la Commune. GEO. A. McCLESKEY, 30 juin—6m Agent général.

Pour New York. Ligne de Steamers des Marchands. Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe: GEN'L. GRANT, Capt. H. S. Quick. CRESCENT CITY, Capt. Wm. Weir. SHERMAN, Capt. W. P. Henry. GEN'L. MEADE, Capt. A. W. Sampson. UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton. partant de New-York et de la Nlle-Orléans. Le Steamer SHERMAN, W. P. Henry commandant, Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M. Ces steamers ont d'excellents emménagements. Chambres.......$50 00. Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190. Le steamer GL. GRANT suivra et partira SAMEDI, 26 septembre.

Pour New York. Ligne de Steamers des Marchands. Composée des steamers suivants, qui sont de première classe: GEN'L GRANT ... Capt. H. S. Quick. CRESCENT CITY ... Capt. Wm. Weir. SHERMAN ... Capt. Wm. P. Henry. GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Samson. UNITED STATES ... Capt. Geo. L. Norton. partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans. Le steamer GEN'L. MEADE, Capt. A. W. Samson, partira de son wharf, en face du Marché aux légumes, Deuxième District, MARDI, 15 septembre à 5 heures P. M. Ce steamer a d'excellents emménagements. Chambres.......$50 00. Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, 9 sept— No 190, rue de la Commune.

Pour New York. directement. Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans. CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA. Le steamer GEO. CROMWELL, Commandant E. E. Vaill, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse. Le SAMEDI, 17 septembre, à 4 heures P. M. Passage........$50. Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE. Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

POUR LES VILLES DE BAINS. Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula. Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine [illegible], fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, du chemin de fer Pontchartrain; [illegible] les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3h. P. M. [illegible] Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux. PETER MARCY, agent, 30juillet—1m No 175 de la rue de la Commune.

Pour la Grand'Ile et les Débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. B. Ness, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 1/2 heures du matin. Prix du passage, $3 50. La barre est pourvue des meilleures liqueurs. [illegible] Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R.-R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne. 8aout—1m

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le beau steamer CAMELIA, [illegible]. Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi. Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures. Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. [illegible] Le service se fera régulièrement excepté en cas de mauvais temps ou de basses eaux. COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union Nos 18 et 20. N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7 aout

La Côte et le Bayou Lafourche. Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche, deux départs par semaine. Le steamer LAFOURCHE, [illegible] partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. (à dater de mardi, 15 septembre 1868). [illegible] MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret, ou passage, s'adresser à bord. 12 sept—

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Acosta, [illegible], part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 6 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 8 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah. BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, [illegible] pour le Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, [illegible] quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE. 9 sept—1m 95, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur [illegible] de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 20 aout. No 11 de la rue Conti

NATCHEZ. Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, [illegible], partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent, No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Bureau du Surintendant Général. Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, (Lee) 9 septembre 1868.

[illegible]

AVIS.—A partir de DIMANCHE, 13 du courant, le convoi de la malle quittera la ville à 7 heures du matin, l'Exprès à 5 heures 45 minutes P. M. [illegible] Le convoi de la malle du Nord ne s'arrêtera pas au Southern Car Works ou à Carter's Hill. L'Exprès du Nord ne s'arrêtera pas à La Branche, De Soto, Independence, Union Landing, Chatawa, Quinn, McGhee, Johnston, Bogue Chitto, Wesson, Martinville, [illegible] ou Calhoun. Le convoi de la malle du Sud ne s'arrêtera pas à De Soto, Frenier ou La Branche. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

[illegible]

Chemin de fer de Memphis et de Charleston. Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS et GRANDE JONCTION, NASHVILLE, CHATTANOOGA, ATLANTA, ROME, AUGUSTA, CHARLESTON, MACON, LYNCHBURG, PETERSBURG, NORFOLK, RICHMOND, BALTIMORE, PHILADELPHIE, NEW-YORK. Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison. Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charrettes, ni expédition, ni commission. Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas. Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous de City Hotel, ou la boîte 2561 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans. D. H. [illegible], Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

TAUX DU FRET REDUIT. La Nouvelle-Orléans à NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'est à tous les points. Aucune assurance n'est nécessaire. Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours. Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. [illegible] Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 11 de la rue Carondelet. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. JAMES [illegible], Agent général pour le fret. 4 juil—3m

[illegible]

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h 30 P. M. [illegible] T. S. WILLIAMS, Surintendant général. ED. WARE, Agent général pour les passages. JAMES [illegible], Agent général pour le fret. 11mai—6m

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas. [illegible] G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année $338,122 38; Primes de mer 94,062 68; Primes de rivières 177,564 88 — [illegible]

Total net des primes....$447,484 38 [illegible]

Pertes payées, Bénéfice net, Actif de la Compagnie: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mai 1868. PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice pour l'année expirant le 30 avril 1868. [illegible] THOS. A. ADAMS, Président, SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid., HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS — John Watts, C. T. Buddecke?, Samuel B. Newman, F. B. Fouey?, Wm. Edwards, A. H. Ober?, P. Gérme?, A. Thompson, [illegible] Phelps.

Taxes d'Etat. Dernier mois pour payer les taxes.—Aux contribuables du Deuxième District.

LES contribuables sont notifiés que les rôles pour la collection des taxes d'Etat, pour l'année 1867, seront fermés le 30 septembre 1868, conformément à la loi. Ceux qui voudront éviter les frais sont requis de venir payer leurs taxes avant la date ci-dessus. L. F. LEMARIE, Collecteur du Deuxième District. 6 sept au 30 Bureau, Court Building, coin St Pierre.

Avis aux Contribuables. Bureau des Assesseurs de la Ville. Hôtel-de-Ville, 15 août 1868.

LE Bureau des Assesseurs de la ville ayant achevé leurs listes d'évaluation pour l'année 1869 [illegible] trente jours qui suivront le 15 du courant, époque après laquelle le Bureau des Assesseurs se réunira dans le Bureau, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 21 [illegible] 25 et 26 septembre prochain, afin de prendre en considération les demandes des personnes qui se considéreront lésées. S. P. HARPER, 18aout—30 Secrétaire du Bureau des Assesseurs.

Avis. Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est. Rue de la Commune, No 153.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie [illegible] qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (tous d'entre eux devront être actionnaires) au bureau de la dite Compagnie, No 153 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Nlle-Orléans, 15 août 1868. A. S. SMALL, W. G. BAKEWELL, W. A. GORDON, T. P. WILLIAMS, Directeurs. B. L. MILLAUDON, Président. 16aout—30f.

MALADIES DES YEUX. LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Siebel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures, au No 169, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures. 16 aout—1an

"Chaux du Cap de Richards," Manufacturée dans les carrières de marbre. NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME." Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du ciment et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment [illegible], au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 7 aout—6m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre. JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, [illegible]. SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet [illegible]

AUX PLANTEURS DE RIZ. MACHINE "STAR", POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ. Patente de Wm. B. EMERY. NOUS, soussignés, certifions avoir employé, hier, à la vapeur, sur notre habitation, la MACHINE "STAR," PATENTÉE de Mr. Wm. B. EMERY, POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ, MACHINE QUE VEND Mr. CHAS. E. WYNNE, AU No. 166 DE LA RUE GRAVIER, A LA NOUVELLE ORLEANS. [illegible] Paroisse St-Charles, 14 août 1868. LEONCE SONIAT, JULES SONIAT. A vendre par CHAS. E. WYNNE, Rue Gravier, No 166, et rue de l'Union, No 17, Nlle-Orléans. 16 août—1m

UN REMEDE INFAILLIBLE. Injection Ricord—Paris. C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHEE dans toutes ses phases, L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES. [illegible] MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros.

L. CRESSON, PEINTRE, 162 et 164 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décorations, [illegible]

WASHINGTON EXCHANGE, RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire.

JACOB OTT Entrepreneur. REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RESIDENCE. Fait et répare les Cuves. [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION GEORGE MERZ, MOULIN A SABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION, Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin. DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. [illegible] 19 juillet—1an

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSCH & CO. Marseille. PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin, Liqueurs assorties [illegible] Des ordres seront reçus pour l'importation directe. E. BARBIER, Seul Agent. [illegible]

Julius Loeffler, (successeur de CHAS. LOEFFLER,) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, [illegible] No. 138, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES. LE Docteur A. DE SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, [illegible] Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, angle des rues Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 74. 14 juin—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, [illegible] E. GAUDOX, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourbon.

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

Dr. O. BLANCKE 416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418. Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCES! LE Dr. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers artificiels montés sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus longtemps que ceux en or ou argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par [illegible] acides. 26 mars—1an

R. CONDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 1943, rue des Magasins, coin Delord, et No 299, rue de Chartres, coin Champs-Elysées. A CONSTAMMENT un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'inhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

Louisiana Equitable Life Insurance Company. CAPITAL....$500,000. BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE-ORLEANS. —Directeurs— John Pemberton, W. S. Pike, [illegible], S. A. Tyler, J. W. Stone, Alexander Marks, C. H. Slocomb, A. Thompson, C. E. Girardey, P. Dolhonde, B. S. Penn, W. B. Schmidt, Geo A. Fosdick, Edw. Barnett, Marshall J. Smith. JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. [illegible] W. P. HARPER, Sec. Médecins consultants: Dr S. A. Moss, Dr S. Chopin, Dr G. E. Lemonnier, Dr Henry Smith, Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols. C. A. Bresse, avocat. La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE. [illegible] Les paiements ne sont pas forfaits. 19 aout—1m

Wm. B. MORRIS & Co. AGENCE D'ASSURANCE. 57.......Carondelet.......57. ÆTNA, DE HARTFORD. Actif.....$4,650,000. HOME, DE NEW-HAVEN. Actif.....$1,450,000. Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, [illegible], à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. 14 août—1an LEEDS & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que le 3 août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, Par-devant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins soussignés, Ont comparu les parties dont les noms figurent ci-après, lesquelles ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et engagent ceux qui pourraient plus tard devenir membres de cette souscription ou acheter une police, et de former une corporation dans le but et sous les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs sera de cent. La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer un sceau renfermant une devise.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance sur la vie, [illegible] La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, si elle le juge convenable, mais à son propre risque et à son profit.

ARTICLE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à tels officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, [illegible]. Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE, JOHN DAVIDSON, H. ZUBERBIER, I. M. MARKS, E. F. SCHMIDT, W. COOPER, W. S. PIKE, DAVID McCOARD, I. CAULFIELD, GERARD STITH, W. S. MOUNT, L. B. POTHIER, WM. McCULLOCH, C. CAVAROC, WM. CREEVY, THOS. E. FINLAY, ANTHONY SAMBOLA, PATRICK IRWIN, JNO. C. SINNOTT, W. C. NICHOLS.

S'il survenait, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel ledit membre aura été élu, cette vacance sera remplie, par les autres Directeurs, par l'élection d'un remplaçant. Les Directeurs devront, à leur première réunion, élire un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre élire les officiers qu'exigeraient les affaires de la Société. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, aux assemblées des porteurs de police de la Société, et devra diriger toutes les affaires de la Société sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les susdites réunions en l'absence du Président et, si ce dernier est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désignera le Président devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront le fidèle accomplissement de leurs services.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans la caisse, [illegible]

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, [illegible]

ARTICLE VI.

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, [illegible]

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de police.

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLE X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au delà de la somme qu'il devra, comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé, ou l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices [illegible]

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] en présence de MM. [illegible] et Ward Breedlove, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé. [illegible]

[illegible] A. MAZUREAU, Notaire. 9 aout

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane. Nlle-Orléans, 4 août 1868. A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années: JNO. DAVIDSON, président, W. S. PIKE, vice-président, S. W. YOUNG, secrétaire, L. A. FOURNIER, trésorier, W. R. KOONTZ, avocat, W. C NICHOLS, M. D., médecin. Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

MOULIN EAGLE A COTON. Il n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, surtout dans la Grande Vallée du Mississipi. [illegible] W. L. CUSHING, seul agent, 5 aout—1m Rue St-Charles, No 61.

Moulin à riz—Moulin à riz. NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, [illegible] On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. [illegible] LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Foucher.

Presses à Coton à vis, de Newell. LES Presses à Coton, à vis, de Newell, faites par Stedman & Co., [illegible] Le prix en a été réduit de vingt pour cent. WM. L. CUSHING, Seul Agent, Rue St-Charles No 61, coin Union. 8sept—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll. C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait pu faire des balles de 500 livres. [illegible] W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61.

LES Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, [illegible] F. H. MORGAN, C. E. WILLOZ, J. F. IRVINE, Commissaires. 15 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans. Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez. Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867....$381,300 00. Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payée dans la même période.... 217,740 72. Actif le 31 décembre 1867.... 376,734 02. Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de primes, [illegible] ALFRED MOULTON, Président, Wm M. PERKINS, Vice-Président, A. W. [illegible], Secrétaire. —Directeurs— [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$319,684 40
Sur les risques de mer	236,734 17
Sur les risques de rivières	98,543 62
Total	[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	[illegible]
Primes remboursées	39,471 07
Montant net des primes le 31 mai 1868	[illegible]

Pertes payées: Sur les risques d'incendie, de mer, de rivières [illegible]; Taxes 29,912 61; Réassurances, Dépenses, Frets et Pertes, moins intérêt [illegible]; Bénéfice net [illegible].

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$189,617 87
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par nantissements	[illegible]
En caisse	128,478 36
Actions de banques et de chemin de fer	194,290 00
Primes en voie de perception	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Effets à recevoir	127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	[illegible]
Actions "Dry Dock Vallette"	14,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	200 00
Bons de l'Etat	1,000 00
Total	[illegible]

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain [illegible]; 25 p0 du scrip de 1858 payable en juillet 79,875 75; Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868 [illegible]. Actif net [illegible].

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie. JOHN PEMBERTON, Président. PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868. PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1858, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs — John Pemberton, P. Maspero, Pierre Poutz, M. Puig, David McCoard, S Z Relf, [illegible], J J Fernandez, L F Generes, P S Wiltz, J Morgan Hall. 10 juin—

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR, RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868 .... $40,673 39

Savoir: Sur les risques d'incendie $30,856 62; Sur les risques de mer 5,836 41; Sur les risques de rivière 3,979 25.

Moins: Pertes sur les risques d'incendie $4,361 71; Pertes sur les risques de mer 5,639 43; Pertes sur les risques de rivière 1,679 35 — $11,680 49.

Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte contingent $13,239 46; Réassurances 2,334 43; Primes remboursées 369 11 — [illegible]

15 p. 0/0 alloué aux assurés [illegible]. Réserve pour risques non expirés [illegible].

En caisse $3,389 49; Effets à recevoir 393 25; Scrips d'autres Compagnies d'assurances 3,390 00; Primes en voie de perception 4,977 94; Balance due sur des billets de souscription, considérés bons 75,000 00 — [illegible]

Valeurs dernièrement portées sur compte suspendu [illegible]

Extrait correct des livres de la Compagnie. LLOYD R. COLEMAN, président, CHS. ENGSTFELD, secrétaire. Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868. JOHN P. MONTAMAT, 2me Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Listes de Billets de Souscription supplémentaire circulent en ce moment et se signent rapidement, elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $200,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère, elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le secours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 20 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS: W. C. C. CLAIBORNE, ADOLPHE SCHREIBER, FORRESTER DOLHONDE, CHS G. JOHNSON, J. F. TODD, E. L. BRUCE, ARTHUR FORSTALL, B. LAPLACE, J. A. BRASELMAN, ROBERT L. MOORE, B. [illegible], EDWARD COCHRAN.

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire. CHS. ENGSTFELD, secrétaire. 26 aout—1mo

Etat de la Louisiane. Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique; Pardevant moi, ANDREW HERO Jr, notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins soussignés, se sont présentées les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane faites pour les cas de ce genre, elles s'engagent et engagent ceux qui pourront s'affilier à eux à former une Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER. Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine de [illegible] la Nouvelle-Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera les affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. [illegible]

ARTICLE DEUXIEME. Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Est de la Louisiane, [illegible]

ARTICLE TROISIEME. Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera. La Direction se composera de [illegible] membres [illegible]. La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, F. M. Zeigler, Charles A. Labuzan, William B. Koontz, William F. Kelly, [illegible], Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME. Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. [illegible]

ARTICLE CINQUIEME. Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, [illegible]

ARTICLE SIXIEME. Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires [illegible]

ARTICLE SEPTIEME. Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être tels qu'ils sont indiqués dans cet acte d'incorporation. [illegible]

Ainsi fait et passé dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Cenas et de George Alfred Hero, témoins légaux tous deux de cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, ledit notaire, le jour et la date susdits.

Signatures de l'original: [illegible] ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé dans mes archives. Nlle-Orléans, 17 août 1868. ANDREW HERO, Jr., Notaire public. 20 août—4 sem 1f p sem

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve, marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co., H. Samory, encanteur. MARDI, 15 septembre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, 1000 pièces indiennes américaines, [illegible] satinettes, cotons blancs et écrus, casimirs, mérinos, alpacas, flanelles assorties, cotons à modes, denims. —Aussi— [illegible] Conditions à la vente. 13 sept

PAR EUGENE TOURNÉ. Successeur de BERNARD TURPIN.

Schooner "Union." PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MARDI 15 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—Le schooner "Union" portant 70 barils mélasse; ensemble, ses agrès, apparaux, etc., le tout en parfait état. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 sept

Sloop Anna Bella. PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.—MARDI, 15 courant, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan au Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse—Le sloop Anna Bella jaugeant environ 3 1/2 tonneaux, 35 pieds de long sur 8 de large, avec les voiles, ancre, etc., en bon état. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 sept

LIQUIDATION. Vin en barriques et en caisses, Kirschenwasser, Prunes, &c. PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 16 septembre 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu pour cause de liquidation, au magasin de M. F. G. [illegible], No 31 Front Levée et No 32 Fulton St., 245 barriques vin rouge, 200 caisses do, 22 do Kirschenwasser, 22 de prunes à l'eau-de-vie, 10 balles bouchons réguliers, 2 caisses gelée et pâte de goyave [illegible]. Un lot de barils et demi barils, un lot de sacs, —Aussi— Les installations du magasin, bureau, meubles de bureau, &c. Conditions à la vente. 12 sept

PAR S. GUINAULT. Vente pour cause de départ. VACHERIE. PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 22 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Mandeville, derrière l'Hôpital de Lazenberg—La vacherie de Jean Marion, qui ne vend que pour cause de départ: 35 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et le reste sur le point de vêler. 3 génisses, 1 taureau, 1 beau mulet, 2 chevaux et 1 poulin de 14 mois, 2 charrettes à lait, 1 dito à provisions et 1 dray, 1 lot de harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie. La clientèle sera donnée au plus fort acheteur. Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 six mois, et au dessus de $400—un an en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Aussi—La propriété qu'habite le vendeur [illegible] Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet portant hypothèque et 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date. 13sept—13,17,18,19,20,22.

VACHERIE. PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 15 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, La vacherie de Bernard Tast, consistant en—25 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler: 1 Taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions, 1 lot bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie—La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. Conditions—Jusqu'à $200 comptant; de $200 à $400 six mois et au dessus de $400, neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 13sept

VENTES JUDICIAIRES

GEORGE TATE vs WILLIAM C GRAHAM. TROISIEME COUR du District de la Nouvelle Orléans—No 26,009—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera procédé, par Geo. W. Avery, ci-devant Shérif, [illegible] MARDI SIX octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY TEENS vs F. ROBER. SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BENJAMIN A. WEEMS vs JAMES K. GRIST & BENJAMIN GRIST. CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,361 [illegible] THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 8 mai 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 19,683—Mme Jacob Hilbold vs son mari. [illegible] Jugement rendu le 8 mai 1868. Signé CHS LEAUMONT, juge. Signé A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie par les présentes, que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu [illegible] Anna McCraw contre Mason Pitcher, son mari. [illegible] (Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane. Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, [illegible] LOUIS POWER, Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 juin 1868, jugement a été rendu dans cette cour, [illegible] Mme M. S. McArthur contre C. F. Duplessis, son mari [illegible] PAUL E. THEARD, Juge. [illegible] Wm. WOELFER, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

550 lots Marchandises sèches étrangères et américaines. 250 lots Articles de fantaisie et "Notions." 450 lots Lingerie et Bonneterie. PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX LEVY, Encanteur.—LUNDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu—[illegible] Conditions à la vente. 13 sept

Vente des assureurs, *Pour le compte de qui il appartiendra.* Tout le Fonds du Magasin de Cohn & Meyers, dans la rue des Remparts (ci-devant Cirque), entre les rues Poydras et Lafayette. Marchandises avariées par l'eau au dernier incendie. PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—Alex. Levy, encanteur.—LUNDI, 14 du courant, à 1 heure de l'après-midi, il sera vendu, sur les lieux, [illegible] Conditions—Comptant, sur livraison. 13sept

PAR J. DEJAN JR. Meubles de maison et de bureau, Argenterie plaquée, Coutellerie, à l'encan. PAR J. DEJAN, JR., encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 14 du courant, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 133 de la rue Gravier, coin Carondelet—Un grand choix de meubles de maison. Egalement, meubles de bureau. Egalement, une petite facture de cuillers et de fourchettes plaquées et de coutellerie anglaise. Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 sept

PAR LOUIS STERN & BRO. 500 caisses bottes, souliers, brodequins, Balmoral et Congress. PAR LOUIS STERN & BROS, M. Stern, encanteur. Il sera vendu, LUNDI, 14 septembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue du Camp—500 caisses de bottes, souliers, brodequins, Balmorals et guêtres congrès pour hommes, femmes, garçons, jeunes gens et enfants. [illegible] 13sept

PAR AUGUSTE GAILLARD. VACHES. Vente renvoyée au 14 du courant. Succession de MARIE BASTIER, épouse de Auguste Gaillard, tuteur—No 345. PAR AUGUSTE GAILLARD, tuteur—[illegible], encanteur—LUNDI 14 septembre 1868, à 11 heures du matin, rue Bienville, [illegible] 20 vaches à lait, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler, 1 taureau, 3 chevaux, 1 jument et 2 poulains, 1 charrette à lait et une dito à provisions, La clientèle et les ustensiles de la vacherie. Conditions—[illegible] Les billets devront être tirés et endossés sur les lieux. 6 sept—6,10,11,12,13

MONTGOMERY BROS. & CO. Meubles. Meubles. Meubles. PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 15 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—Un assortiment général de Meubles. —TELS QUE— [illegible] —EGALEMENT— Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE. Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan. PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—[illegible] AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Terrain pour lot, sur l'Avenue Washington. [illegible] PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—[illegible] SAMEDI 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible] Maison basse sur la rue Clio. [illegible]

[illegible] THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.